

BEPC
SESSION 2016
ZONE : III

Coefficient : 1
Durée : 2 h

EDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME ET A LA CITOYENNETE

Cette épreuve comporte deux pages numérotées 1/2 et 2/2.

EXERCICE 1 : (3 points)

A partir des éléments de la liste suivante :

- 1- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.
- 2- La Constitution ivoirienne d'Août 2000.
- 3- La Convention relative aux Droits de l'enfant.
- 4- Le Ministère de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant.
- 5- L'Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire.
- 6- L'ONG Children of Africa.

Reproduis le tableau ci-dessous, puis range dans la colonne A les instruments de protection et de promotion des personnes vulnérables et dans la colonne B les mécanismes de protection et de promotion des personnes vulnérables.

Colonne A Instruments de protection et de promotion des personnes vulnérables	Colonne B Mécanismes de protection et de promotion des personnes vulnérables

EXERCICE 2 : (9 points)

La relance économique, une priorité.

La sensibilisation et l'information font partie des missions de la Direction Régionale des Impôts du Gbêké (DRIG). Il s'agit d'amener les citoyens du Gbêké à renouer avec le réflexe fiscal qu'ils avaient perdu pendant la période de crise...

En effet, le système fiscal ivoirien est déclaratif ; dans un tel système, la bonne foi des citoyens est indispensable lors de la déclaration de leurs biens. C'est pourquoi la DRIG a pour obligation de promouvoir le civisme fiscal qui est le paiement volontaire de l'impôt dans les délais légaux.

Ce qui permet, d'une part d'éviter aux contribuables des comportements frauduleux et, d'autre part de favoriser la relance économique qui est une priorité nationale.

Texte adapté extrait de *Le Mandat*, mercredi 27/11/2013.
Interview du Directeur Régional du Gbêké. Réalisé par Salym K.

DIRECTION DES EXAMENS ET CONCOURS

SOUS - DIRECTION DES EXAMENS SCOLAIRES

BEPC - SESSION 2016

CORRIGE ET BAREME DE : EDHC : ZONE III

CORRIGE		BAREME
<u>Exercice 1</u>		(3 points)
Le correcteur admettra comme juste les instruments et mécanismes de protection et de promotion suivants :		soit 0,5 point par réponse juste
(A) Instruments de protection et de promotion	(B) Mécanismes de protection et de promotion	
1. la déclaration universelle des Droits de l'homme	4. Le Ministère de la Solidarité, de la famille, de la femme et de l'enfant.	
2. la constitution ivoirienne de 2000	5. L'association des femmes juristes	
3. la convention relative aux droits de l'enfant	6. L'ONG Children of Africa	
<u>Exercice 2</u>		(9 points)
1. Le correcteur admettra comme juste la définition suivante :		
a/ Le contribuable est toute personne qui paye l'impôt.		1 point

CORRIGE	BAREME
b/ Le correcteur admettra comme justes 2 des 4 réponses suivantes : - la perte du réflexe fiscal liée à la crise socio-politique ; - le système fiscal ivoirien déclaratif (les citoyens doivent déclarer leurs biens comme le prévoit la loi) - les comportements frauduleux des contribuables qui réduisent les recettes de l'Etat. - La relance économique	1 point soit 0,5 point par réponse juste.
2 - a) Le correcteur admettra comme justes 2 des 3 comportements suivants : - le paiement de l'impôt dans les délais légaux ; - le paiement de l'impôt sans contrainte ; - la sincérité dans la déclaration des biens ;	1 point soit 0,5 point par réponse juste.
b) le correcteur admettra comme justes 2 des 3 caractéristiques suivantes de l'impôt : - l'impôt est Légal ; - l'impôt est juste / équitable	1 point soit 0,5 point par réponse juste.

CORRIGE	BAREME
— l'impôt est obligatoire (s'impose à tous)	
c) le correcteur admettra comme justes (2 points) 2 des 3 exemples d'infraction fiscale ; L'infraction fiscale consiste à :	dont
— Ne pas payer l'impôt à temps ;	0,5 point
— Faire une fausse déclaration de ses biens.	0,5 point
— Soustraire ses biens imposables à l'administration fiscale pour les cacher dans les paradis fiscaux (évasion fiscale)	1 point
3 — Le correcteur admettra comme justes (3 points) les réponses allant dans le sens suivant : Le paiement de l'impôt dans les délais impartis (légaux) permet à l'Etat de mobiliser des ressources pour :	soit
— Faire face aux charges publiques ;	0,5 point
— payer les salaires	0,5 point
— faire les investissements (écoles, routes, hôpitaux, ponts, ...)	0,5 point
— Assurer le développement économique ;	0,5 point
— Lutter contre les disparités régionales.	1 point
Exercice 3	(8 points)
1 — Identification du problème posé : Le correcteur admettra comme justes les réponses	1 point

CORRIGE	BAREME
allant dans le sens suivant : Refus par un groupe d'élèves de connaître son statut sérologique du fait de la stigmatisation. 2- le correcteur admettra comme justes 2 conséquences de la liste suivante : - Ces élèves ne connaîtront pas leur statut sérologique et ne pourront pas bénéficier d'une prise en charge s'ils sont séropositifs. - Ces élèves s'exposent et exposent les autres aux risques d'infection à VIH en cas de rapports sexuels non protégés. - Ces élèves n'adopteront pas de comportements responsables conformes à leur statut.	2 points soit 1 point par réponse juste
3. a) La décision à prendre : Le correcteur retiendra les réponses allant dans le sens suivant : le refus de s'associer au groupe.	1 point
b) justification de la décision. Participer au dépistage volontaire du VIH permet de : - Connaître son statut sérologique ; - adopter des comportements conformes au statut - Bénéficier de soins adéquats quand on est séropositif ; - Se fixer des objectifs de vie	3 points soit 1 point 1 point 0,5 point 0,5 point

CORRIGE	BAREME
C/ Conseils à donner : Ces campagnes de sensibilisation ont aussi pour objectif de donner des conseils aux élèves afin d'éviter la stigmatisation des personnes vivant avec le VIH.	1 point.